Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Annada nevosa
Annada abondosa

Année neigeuse
Année abondante

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 59
Printemps 2010

Editorial

Le printemps est bientôt de retour, enfin nous l'espérons, après cet hiver froid et exceptionnellement neigeux.

Notre village sera en fête fin mars et nous ferons tout pour que ce soit une réussite.

Les vins de Saint Mont ont besoin de nous tous pour se faire ou se refaire connaître.

Les habitants du village auront à cœur, comme les années précédentes, de participer à cette manifestation et ainsi d'œuvrer pour que Saint Mont devienne un pôle d'excellence reconnu

L'équipe du Foyer Rural

Vous recevez le Petit Saint Montais et nous espérons que, vous le lisez avec plaisir.

Pour continuer à le recevoir, n'oubliez pas d'acheter votre carte du foyer rural

(8 € par an et par famille)

auprès de Bernadette Boueilh.

(dépôt pain et journaux au village)

Fête du Vin 2010

La Fête du Vin aura lieu le vendredi 27, le samedi 28 et le dimanche 29 mars 2010.

Pendant ces 3 jours Saint Mont célèbrera son vignoble.

Comme chaque année, les costumes du « moyen-âge » attendent femmes, hommes et enfants - à la maison des Associations - le mercredi matin de 10h à 12h.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour la décoration des ruelles de notre village.

Elles seront fin prêtes à accueillir les visiteurs et ce en dépit des travaux d'assainissement, suspendus durant ces jours de fête

Et n'oubliez pas que le samedi soir un car nous amène faire la fête à Aignan (et surtout nous ramener !!!!)

Pour prendre le car il faut s'inscrire auprès d'Isabelle Labruffe :
.05 62 69 64 84 ou 06 85 86 17 27

Au sommaire

Les nouvelles de A à Z pages 2 et 3
- Les photos pages 4 et 5
- Hommage pages 6 et 7
- La vie du village pages 8 et 9
- Le conseil municipal pages 9 à 16
- infos page 16

Nouvelles en bref de A à Z

Assainissement :

La Mairie tient à la disposition des habitants concernés par l'assainissement collectif, un formulaire de demande d'aide financière pour le branchement. Le formulaire est à retirer à la Mairie aux heures d'ouverture et à rapporter sous pli fermé.

Le dépôt de dossier doit être effectué avant le **30 avril,** dernier délai à la Mairie.

Commerces.

Emilie, du « Jardin d'Emilie » vous propose tous les mercredis matin de 10h à 12h15 les légumes de son jardin et autres devant le foyer.

Le **boucher** la rejoint de 11h45 à 12h45.
Un créneau horaire et un duo à ne pas manquer !!!!!

Conseil municipal.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les : **mercredi 7 avril, 5 mai, et 2 juin 2010.**

Eglise.

Merci à **Jean Louis Labruffe.**
Grâce à lui nous pouvons enfin, ouvrir la porte de l'église facilement.
Les touristes seront ravis de découvrir notre belle église.

Enquête publique:

La date d'ouverture de l'enquête publique concernant le projet Gama sera affichée en Mairie avec les jours et heures de permanence. Elle a pour but de recueillir les observations diverses et les arguments des citoyens qui se sentent concernés et qui désirent s'exprimer.

Formation

: Pour la 2° fois, l'ASSM financera la formation aux Premiers Secours Civiques, par le SDIS de Riscle, de 6 jeunes de plus de 15 ans.
Si vous êtes intéressé, veuillez vous inscrire le mercredi de 10 à 12h à la Maison des Associations (05 62 69 61 26),
Date limite d'inscription le 30 Avril 2010.

Forum des associations

Le samedi 6 février 2010, nous avons participé au 2ème Forum des Associations, et partagé le stand avec le club de Lannux qui présentait son atelier arc et paniers.
Une très bonne journée de rencontre avec les autres associations et leurs membres.
Nous participerons l'an prochain avec d'autres clubs.

Nouvelles en bref de A à Z

Joyeux Compagnons :
Le jeudi 21 janvier à la Maison des Association s'est tenue l'Assemblée Générale de notre club, en présence de Mme Dabadie Présidente de la Fédération des Aînés du Gers et de Monsieur Petit, Maire.
Nos adhérents au nombre de 51, souhaitent continuer dans cet esprit de convivialité et de dynamisme avec de nombreuses activités, réunion du mois, atelier dentelle, confection couvertures, repas sorties. Le bureau reste inchangé.

La réunion se clôturait autour de la galette des rois et du Pacherenc du Vic Bilh.

Mairie :
Heures d'ouverture

Mardi de	14h à 18 heures
Mercredi de	9h à 12 heures
Jeudi de	14h à 18 heures

Projet : de création d'un ensemble constitué de :
-une gravière de 100 ha et ses installations de traitement des cailloux
-**une centrale à béton**
-**une centrale de production d'enrobé à froid**
-**une centrale de déconstruction et de recyclage de matériaux de démolition**
porté par la Société GAMA sur les territoires de Saint-Mont et Saint-Germé a donné lieu à une réunion publique le 9 Février à 20h30 au Foyer Rural de Saint-Mont sous la présidence de Monsieur le Maire.

Une assemblée nombreuse a assisté à cette présentation. Les questions posées témoignent dans l'ensemble d'un intérêt et d'une inquiétude à laquelle les 2 représentants de GAMA ont tenté de répondre :
«Quels intérêts pour le village et ses habitants ? Comment remédier aux inconvénients prévisibles : Circulation accrue et dangereuse ? Bruits ? Poussières ? Modification du paysage ? Incidence sur l'irrigation des terrains agricoles ? Incidence sur la nappe phréatique ? Durée réelle de l'exploitation du site ? Nature des déchets de déconstruction ? Où seront enfouis les déchets ultimes ? La réhabilitation : quelles garanties concernant les délais et la dévolution des terrains réhabilités ?..... »
Calendrier annoncé par GAMA :
-Juin 2010 l'étude faune et flore serait terminée ainsi que l'étude hydrologique et hydrogéologique.
-Juillet 2010 l'Enquête Publique serait ouverte dans les différentes Mairies concernées par le projet (environ 30) (voir E comme Enquête Publique)
-Août 2010 le dossier de demande serait déposé à la Préfecture du Gers.

La réunion s'est achevée, comme toujours dans notre village, autour du pot de l'Amitié.

L'album photos du 1ème trimestre 2010

Les travaux d'assainissements dans le village. Sur la photo de droite vous pouvez voir le mur d'enceinte (sous la pelle) qui devait protéger le village.

Les photos (suite)

Hommage à Marie

Photos prise lors de la fête du village au mois de juin 2009

Il est toujours difficile de faire part de ses souvenirs auprès des personnes qui ont connu, qui ont fréquenté et qui ont aimé Marie TERRE.

Il y a bien sûr sa famille, ses enfants, ses petits-enfants, ses arrières petits-enfants, son compagnon Fernand et nous, nous les autres, nous qui l'avons connu avec son tablier par-dessus sa robe, s'essuyant les mains avant de nous dire bonjour, dans sa cuisine de l'auberge du village ou dans sa salle à manger de sa maison rue Sainte-Barbe ou tout simplement dans la rue.

Je sais que chaque fois que je la rencontrais, je ne pouvais m'empêcher de penser à la chanson de Francis CABREL et le « Bonjour, Marie » se transformer souvent en « Comment va la petite Marie ». Alors, pour une

Je parle de toi
parce qu'avec ta voix et tes petites manies
tu as versé ici sur le village de Saint-Mont
des milliers de gouttes de Bonheur

Hommage à Marie

Petite Marie,
Nous parlons de toi
Parce que tu parlais de nous aussi
Et que tu n'as eu pour tous les gens que tu rencontrais
que des mots de douceur.

Tu es au ciel et les étoiles entre elles
Ne parlent que de toi
D'une aubergiste dont l'étincelle
A fait des festins de roi !
Et de tout cet amour que tu as su donner

Petite Marie,
Nous restons assis
Parce que nous pensons encore à tout ça
Et que nous ne comprenons pas pourquoi
trop vite tu nous as quittés

Petite Marie,
Tu disais que la vie
Avec les autres c'était des moments de joie
Et que toute seule tu ne pouvais pas rester car tu allais t'ennuyer

Tu es au ciel et les étoiles entre elles
Ne parlent que de toi
D'une mamie qui était toujours très belle
Pour tous ceux qui la voient
Et de cette gentillesse que tu as essaimée

Petite marie,
Repose en paix
Il sera difficile de t'oublier
Et sur la chanson de Cabrel, nous allons évoquer
Tous ces moments de chaleur que tu avais su créer

Michel Petit.

Si les vignes pouvaient conter…

En ces temps, Nous les Vignes, notre histoire vaut la peine d'être contée

.

Nos racines plongent dans ce sol de Gascogne qui depuis des millénaires a bien voulu nous héberger. Il nous revenait, comme un devoir de produire un nectar, mais pas n'importe lequel.

Saint-Mont déjà porteur d'un renom historique, nous lui avons dédié tous nos sacrifices.La tâche ne fut pas simple, car sur ce plan la concurrence est rude.

Puis un jour, en 1993, l'idée vint de nous faire connaître dans la capitale Régionale, TOULOUSE, et puis pas n'importe où, car le choix de la place du Capitole ne provenait pas du hasard. Ce lieu historique résumait tout ce que nous pouvions représenter aux yeux des néophytes comme à ceux des connaisseurs. Après avoir été arrachées des coteaux gascons, notre seule présence ici imposait curiosité et respect.

Mais, n'étant là qu'en voyage à durée limitée, notre pèlerinage nous conduisit à Saint-Mont sur les pentes des « Coustous » au printemps 1994. Ce lieu symbolique nous faisait l'honneur de nous faire ressembler aux souches implantées en terrasses et produisant entre autre des vins prestigieux comme le « Côte Rotie », le Condrieu, etc… en Côtes du Rhône.

Malgré la rudesse du sol nous pûmes produire un vin très typique mais surtout symbolique car les vendanges constituaient surtout une récréation conviviale que les très jeunes appréciaient.

Puis petit à petit nous nous sentîmes négligées, jusqu'au point où aujourd'hui nous n'avons pas été vendangées… !

Maintenant nous manifestons notre amertume, car après tout nous méritions mieux. A ce jour, nous avons participé à l'essor de ce vin qui a porté jusque dans les 5 Continents le renom de SAINT-MONT.

Nous nous consolons quand même car notre reconnaissance va envers des hommes conscients de l'enjeu économique, social, humain, historique et environnemental, qui pendant nos diverses pérégrinations nous ont « un peu »aidés… !

Et maintenant.. ?

Nos pleurs ne peuvent se tarir, car le contexte semble entraîner la tendance actuelle vers un univers où le matérialisme l'emporte sur des sujets essentiels auxquels nous étions raccrochées

Effectivement il nous semble être concurrencées par un élément dominateur qu'est le « caillou ».

Ici, son histoire a aussi ses références ancestrales avec les pierres qui elles, depuis des millénaires, servirent bien à construire des monuments, des cathédrales, etc … Puis après de multiples cabrioles, entraînées par les eaux de l'Adour, ces pierres décrochées de la chaîne pyrénéenne arrivèrent jusqu'ici, rabotées de leurs angles pour devenir des cailloux et des grains de sable.

Cette invasion de caillasse dans la plaine ne dut pas être du goût de la nature qui s'empressa au gré des diverses crues de recouvrir ces matériaux par un manteau d'alluvions, porteuses de richesses. Ces dernières, composées de bois et prairies firent le bonheur, un temps, des divers exploitants. Aujourd'hui, pauvres cailloux on veut vous extirper des souterrains où vous pensiez reposer en paix pour l'éternité. Cela pour vous briser, vous malaxer, vous transformer en divers matériaux de construction. Ceci entraînant la destruction du sol actuel. On veut transformer ce site comme celui du Brésil où pour l'exploitation des richesses du sous-sol, le sol superficiel est inexploitable et perdu pour la culture et la production des denrées alimentaires dont le monde manque déjà aujourd'hui.

Nous les vignes, sommes impuissantes à l'évolution qui se dessine, nous ne pouvons que nous soumettre aux projets des hommes qui jusqu'ici nous ont respectées.

Jean Delos *1.02.2010*

La vie du Village

Pleins de bébés sont nés ces derniers mois et par ordre d'apparition:

Anne-Marie et Gaston Lapère-Darrode sont heureux de vous annoncer la naissance le 30 décembre 2009 de leur petite-fille **Garance** au foyer de Marie-Hélène et Etienne. Nous espérons que Garance viendra bientôt découvrir le village.

Oyez, Oyez, Braves Gens, Guillaume Croissant, Chevalier de la Manive du Haut vous annonce la venue parmi nous de sa petite sœur **Julie** le 7 Janvier 2010 à 18h19.
Ce beau bébé de 4,020 kg et de 55cm fait la joie de son entourage.
Tous nos vœux de bonheur à Julie, Guillaume, Sarah et Miguel.

A quelques lieues de Saint-Mont, le 12 Janvier **Chloë** est née à Londres.
Sa naissance fait le bonheur de ses parents Vassiliki et Pierre Caillaud que nous félicitons, ainsi que de ses grands parents, Muriel et Serge, habitant Montpellier. Mais nos pensées amicales vont vers l'arrière grand-mère, Maria, qui s'impatiente dans l'attente de recevoir un jour prochain cette ravissante poupée.

La fête des amoureux de la Saint Valentin fut le plus beau jour pour Corinne Loubet et Philippe Mouchet qui ont eu pour cadeau la naissance de leur petit garçon **Corentin.**
Jeannot et Claudine, ses grands parents auront sans aucun doute un œil sur lui depuis les cieux.

Toutes nos félicitations à toutes les familles

Le village a eu la peine de perdre trois de ses anciens en quelques jours.

Si le Petit Saint Montais a consacré une page de son journal à Marie Terré nous pensons très sincèrement au chagrin des familles de Joseph Campagne et de Madame Bigot.

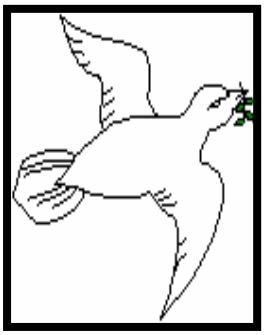

Joseph nous a quitté le 16 février dernier.à la maison de retraite de Riscle
Nous l'avons accompagné .à sa dernière demeure
Nos pensées vont à toute sa famille et bien sur à Marie sa sœur.

Madame Bigot est décédée à la maison de retraite de Riscle vendredi 19 février.
Nous nous sommes retrouvés au cimetière pour lui rendre un dernier hommage

En direct du conseil municipal

Mercredi 9 décembre 2009

.**SUBVENTION DE LA DEUXIEME TRANCHE DE LA MAIRIE**

Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de se prononcer sur le financement du projet Mairie, seconde phase (aménagement)

Vu le projet de réhabilitation de la mairie qui se déroulera en deux tranches ;

Vu la première tranche relative à l'accessible aux Personnes Handicapées ou à mobilité réduite ;

Vu la deuxième tranche relative à l'aménagement de la mairie ;

Vu le coût des travaux,

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide de déposer une demande de subvention auprès :

des Services de l'Etat dans le cadre de la DGE 2010 ;

du Conseil Général du Gers dans le cadre des bâtiments communaux;

du Conseil Régional Midi Pyrénées dans le cadre du Fonds Régional d'interventions ;

du Sénateur dans le cadre de la réserve parlementaire ;

d'autoriser M. Le Maire à signer les documents relatifs au projet ;

de financer les travaux de la façon suivante :

Coût total HT	:	111 065,62 €
DGE (25 % du HT)	:	27 766.41 €
Conseil Général (21,6089 % du HT) (30 % plafonné à 80 000 €)	:	24 000,00 €
Conseil Régional (20,5284 % du HT) (30 % avec maximum d'aide de 22 8000 €)	:	22 800,00 €
Réserve Parlementaire (12,8627 % du HT)		14 286,04 €
Autofinancement (20 % du HT)	:	22 213,17 €

2/ PRET MAISON CAZEILS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet d'achat de la propriété Cazeils, finançable par un prêt. Il rappelle les propositions des trois organismes bancaires sollicités : caisse d'Epargne, Crédit Agricole d'Aquitaine, Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Vu la délibération du 4 novembre 2009 relative à la décision d'achat de la propriété CAZEILS,

Vu le choix de financer ce projet par prêt,

Après analyse des propositions des divers établissements bancaires,

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide :

de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne

un prêt de 200 000 € dans les conditions suivantes :

Prêt à annuité réduite,

Taux d'intérêt annuel : 3.76 %

Nombre d'échéance : 20

Date de la 1ère échéance à 90 jours du versement des fonds

Date de versement des fonds : 15 décembre 2009

d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de prêt.

3/ SIAEP DE RISCLE

M. le Maire rappelle la délibération du 04 novembre 2009 relative à la dissolution des SIAEP d'AIGNAN et SIAEP de RIVIERE BASSE et l'adhésion de leurs communes respectives, avec la commune de PLAISANCE du GERS au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable) de RISCLE.

Puis il donne lecture du courrier du Président du SIAEP de RISCLE du 16 novembre 2009 faisant part de décision des communes de LUPIAC et de MARGOUET-MEYMES d'adhérer à leur structure.

Enfin, il invite le conseil à se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé, et délibéré à l'unanimité, **le Conseil Municipal accepte l'adhésion des communes de LUPIAC et de MARGOUET-MEYMES au SIAEP de RISCLE au 1ER janvier 2010**.

4/CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 3 septembre 2008, le bureau d'Etudes SESAER sis à Mourenx (Pyrénées Atlantiques) avait été choisi pour une prestation de 7 050 € HT.

Puis il évoque le mail du 14 septembre 2009 adressé par Sébastien CHARRUYER, responsable du suivi de notre dossier auprès de ce cabinet afin de nous informer de la liquidation par jugement du 9 septembre 2009.

Le 2 octobre 2009, un courrier a été adressé à Maître Mireille SAINT-MARTIN, mandataire liquidateur de la société SESAER, afin de connaître les modalités de continuité de la prestation qui n'est pas achevée.

Le 6 octobre 2009, une confirmation de liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de NIORT du 09 septembre 2009 est donnée par Maître Mireille SAINT-MARTIN et que le portefeuille client n'a pas été cédé.

Le 14 octobre 2009, une lettre a été envoyée au mandataire liquidateur avec la situation du règlement financier et le souhait de chercher un nouveau cabinet. Un mail a également été adressé en ce sens le 19 novembre 2009 afin que la carte communale puisse être achevée.

Sans réponse à ce jour, M. le Maire propose de retenir la proposition de la Société URBA 2D créée par Sébastien CHARRYER – 17 rue Len de l'El 81310 PARISOT- pour un montant de 6 345 € HT car ce dernier avait commencé l'étude et connaît bien la commune.

Le Conseil Municipal, après concertation, délibère à l'unanimité et décide :

de confier l'étude de la carte communale à la société URBA 2D,

d'autoriser M. le Maire à signer le nouveau contrat et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

5/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF

5/1 Réunion publique

Monsieur le Maire retrace les différents points de cette réunion qui a eu lieu le mardi 8 décembre 2009 et s'est bien déroulée. Les intervenants ont pu expliquer le projet devant une quarantaine de personnes.

Les différentes phases ont été expliquées. Le président du SIAEP a justifié ces travaux. Les entrepreneurs et le cabinet BOUBEE-DUPONT les ont expliqués. Le maire quant à lui a pris la parole pour expliquer la politique sociale de la mairie et les aides qui vont être apportées. En fin de réunion, les problèmes particuliers ont été évoqués et des dossiers d'aide ont été distribués.

Jean-Pierre JEGUN rappelle que les travaux devront être surveillés par une commission municipale pour être en adéquation avec le projet élaboré.

Joël BOUEILH signale que la maison des syndicats du vin aura besoin d'une salle pour leur dégustation

En direct du conseil municipal (suite)

Joel Boueilh signale quer la maison des syndicats du vin aura besoin d'une salle pour leur dégustation pendant ces travaux.

5/2 Enquête publique

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport du commissaire enquêteur, M. Pierre COSTEDOAT-LAMARQUE. Celui, dans son rapport envoyé le 7 décembre 2009, donne un avis favorable à la modification du zonage de l'assainissement collectif assorti de deux recommandations :

- le retrait d'une habitation de cette zone et l'obligation pour les personnes y résidant de respecter les normes en vigueur au schéma principal d'assainissement non collectif (SPANC),
- le recueil des eaux pluviales qui après avoir ruisselé sur la voie publique sont souillées et devraient pouvoir être traitées avant d'être déversées dans le Saget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport du commissaire enquêteur,

ACTE la carte du nouveau zonage d'assainissement collectif excluant l'habitation de Mme et M. JAUZE Jean-Claude (AR N° 123, 124, 201 et 209)

PROPOSE qu'une étude soit effectuée pour éviter le rejet direct des eaux pluviales dans le Saget par la mise en place d'un bassin de décantation.

6/ QUESTIONS DIVERSES

6/1 Feu d'artifice

Monsieur le maire propose au conseil d'acheter le feu d'artifice à l'entreprise MARMAJOU pour le prelmier de l'an. Accord du conseil municipal pour un achat de 630 €.

6/2 Adhésion ADDA 32

Le maire lit la demande d'adhésion à l'ADDA 3é (développement de la culture) pour un montant de 75 €. Joël BOUEILH estime que les spectacles sont destinés aux élèves des écoles et que la compétence reviendrait plutôt à la communauté de communes. Le maire rappelle que cette politique de développement culturel concerne tous les habitants et que l'ADDA peut être à l'initiative de l'organisation d'un spectacle pour adultes. Le conseil municipal ne se prononce pas et adresse ce courrier à la CCMVA.

6/3 REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS

Vu le décret du 27 décembre 2005 définissant les montants des redevances dues par France Télécom.

Considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les redevances maximales d'occupation du domaine public routier à savoir pour 2009

ARTERE AERIENNE	6.197 kms	47.34 €	293.37 €
ARTERE SOUTERRAINE	1.16 km	35.51 €	41.19 €
EMPRISE AU SOL	1 m²	23.67 €	23.67 €
	TOTAL		358.23 €

6/4 SINISTRE VOLS

M. le Maire informe l'assemblée que suite au vol du matériel communal au mois de mai 2009, les pertes occasionnées ont été chiffrées et l'expert de la compagnie d'assurance a émis un rapport et donné son accord.

Le montant de l'indemnité de sinistre s'élève à 2 410.84 €.

Suite à cet exposé, **le Conseil Municipal délibère afin d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de 2 410.84 € auprès de la compagnie d'assurance MMA.**

6/5 Questions Diverses

1) Le maire rappelle la lettre adressée par le gouvernement et reçue par chaque conseiller sur la réforme des collectivités territoriales. Le conseil municipal se prononce CONTRE cette réforme.

2) La gendarmerie a fait parvenir une enquête de satisfaction et lecture en a été faite.

3) Deux enfants de la commune souhaitent une aide pour un départ en séjour Classe de neige. Accord est donné par le Conseil Municipal et les deux dossiers sont transmis à la présidente des Actions Sociales de Saint-Mont.

4) Le maire propose d'abroger une délibération prise le 9 septembre 2009 et d'en prendre une nouvelle :

Transfert de la compétence « Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et l'élaboration du diagnostic ERP et IOP » au titre de ses compétences facultatives.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les principes de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il rappelle les dispositions à prendre selon le décret 2006-555 du 17 mai 2006 selon lesquelles les communes doivent réaliser :

avant le 24/12/2009 un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

avant le 1er janvier 2011 un diagnostic sur les établissements recevant du public existants,

avant le 1er janvier 2015, une obligation de mise en accessibilité.

Les textes présentés précisent deux principes fondamentaux : le principe généralisé d'accessibilité qui permet à la personne handicapée d'avoir accès à tous les services de droit commun, le principe de compensation qui permet à la personne handicapée de voir reconnue par la loi la compensation de sa situation de handicap et le libre choix de son projet de vie.

Afin de permettre la réalisation d'un plan et d'un diagnostic en cohérence avec l'ensemble des communes du territoire, il appartient à chaque conseil municipal d'autorise la communauté de communes la compétence **« Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et l'élaboration du diagnostic ERP et IOP » au titre de ses compétences facultatives.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ABROGE la délibération prise en séance du 9 septembre 2009

DELIBERE à l'unanimité du transfert de la compétence : **« Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics et l'élaboration du diagnostic ERP et IOP » au titre de ses compétences facultatives.**

5) Lecture est faite rapidement de la Loi CARLE qui prévoit le financement des écoles privées par des municipalités ne possédant pas d'école

7/ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

7/1 Protection de l'environnement

Jacotte FEUGERE rend compte du rapport de la commission en sept points. Il félicite la commission pour ce travail objectif. Il faut donc maintenant informer les administrés. La proposition d'une lettre est faite. Le Maire rappelle que la démarche se doit d'être commune avec la commune de Saint Germé

En direct du conseil municipal (suite)

Christian TOLLIS signale qu'il a donné le dossier à Jean-Claude FRANCHETTO, président de la commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE de la CCMVA. Il rappelle que GAMA aurait dû contacter la CCMVA.
Sébastien FAURE et Christian TOLLIS trouvent la lettre d'information plutôt à charge. Isabelle LABRUFFE intervient pour déclarer que le texte reflétait honnêtement la complexité et la difficulté du travail de la commission et qu'il ne s'agissait ni de charge ni de décharge.
Joël BOUEILH demande quel est le lien entre une affaire privée et la communication qui va être faite et s'interroge de savoir pourquoi les propriétaires ne sont pas associés à la démarche.
Le maire rappelle que la commission a été créée pour étudier le projet mais que le conseil municipal ne peut se prononcer que sur la réhabilitation du site.
Joël BOUEILH demande alors pourquoi adresser une lettre alors que l'on ne peut intervenir sur l'exploitation.
Le texte est donc à revoir avec plus d'objectivité. La proposition d'un article dans le petit saint-montais est faite avec seulement la moitié de cette lettre d'information. Et il faut prévoir une réunion publique en 2010 avec la présentation du projet.
Le maire rappelle qu'un premier courrier en recommandé rédigé en français lui a été adressé par M. CLEATON. Il leur a répondu en anglais et a reçu une seconde lettre dans lequel M. CLEATON exprime ses regrets de ne pas avoir pu rencontrer la société, rappelle les risques d'inondation possible, la sécurité sur la route.

7/2 TOURISME

Marie-Claude DUVIGNAU rappelle les circuits tracés et soulève le problème du chemin de Lavit. Il faudrait des cailloux car il est encaissé. Joël demande que l'on vérifie si la voie est privée ou communale. Elle est privée.
Puis Marie-Claude DUVIGNAU soulève le problème de la voie qui passe devant chez Nadaud qui est glissante. Accord est donné pour la location d'un nettoyeur thermique. Enfin, elle demande si la commune subventionnera l'association qui gère l'opération TRANSHUMANCE.
Geneviève LABORDE soulève le problème de l'installation des tables de pique-nique. Il faut attendre le nettoyage complet des communaux.

7/3 TRAVAUX

Jean-Pierre JEGUN rappelle que l'aire entre l'école et le foyer a été bétonné pour la mise en place des containers poubelle. La question est posée de savoir s'ils doivent être cachés par un muret. Pour l'instant il faudrait tester l'emplacement avant de prendre cette décision. Christian et Joël attirent l'attention sur ce passage qui est une voie de secours.

8/ ECOLE DE MUSIQUE

La secrétaire de mairie se retire pour laisser le conseil municipal délibérer sur le subventionnement de l'école de musique de RISCLE. Le maire de RISCLE propose de subventionner cette école par enfant de la commune la fréquentant, soit deux enfants pour la commune de Saint-Mont. La subvention est de 500 € par enfant, soit 1.000 € pour la commune. Un débat s'ensuit au sein du conseil dont une majorité trouve excessif la somme demandée. Le renvoi à une compétence communautaire est évoqué. Le maire invite le conseil à prendre une position.
La subvention actuelle demandée est refusée mais le principe de participation est accepté. Le conseil Municipal invite donc le maire à rédiger une lettre au maire de RISCLE en ce sens.
M. le Maire déclare la séance levée à 23h59.

Mercredi 5 janvier 2010

1/ CESSION DES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux l'avancée des travaux dans ce domaine :

- Chemin de BERNICHOU : Pas de problème notoire pour le transfert d'office dans la voirie communale et la rétrocession du chemin existant à Mme GUISLAIN. Un voisin est venu se renseigner sur cette cession.
- Chemin de Dusadit : à l'heure actuelle, les démarches sont bien engagées
- Chemin des 3 canils : C'est Mme FOURGEAUD qui est acquéreur de ce chemin déclassé. Une rencontre a eu lieu avec M. FOURGEAUD. Aucun problème
- Chemins de la cave : une rencontre a eu lieu avec M ; Grangé et M ; Lacoste. Les chemins sont déclassés et vont être rétrocédés à la cave. Une servitude (droite de passage) existera pour rejoindre les berges de l'Adour.
- Voie de l'Eglise : une des propriétaires n'a pas signé le pouvoir au géomètre pour l'attribution d'un numéro cadastral et la procédure prend du retard. Pourtant la parcelle ne porte que sur 6 ca soit 6 m² !
- Voies de La Manive et de Tombille : Les dossiers sont à l'étude à la Préfecture.

2/ PROJET MAIRIE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier d'appel d'offre. La réhabilitation (accessibilité et aménagement) se fera en 12 lots. Actuellement, beaucoup d'entreprises ont soumissionné. Les dossiers sont téléchargeables et la procédure est quasi-informatisé (quelques demandes de dossiers papier existent encore).
Sébastien FAURE rappelle qu'il faudrait différer quelques phases (réfection du terrain de tennis) car tout est regroupé ; Le maire rappelle que le début des travaux n'est pas fixé et que ce chantier peut être à cheval sur deux années civiles.

3/ VŒUX DU MAIRE

Ils auront lieu le dimanche 10 janvier 2009 à 15h00 au foyer. L'organisation est fixée au samedi 14h devant le foyer. Il suffit d'agencer les tables et de commander les gâteaux et boissons. Il sera fait appel à l'ESAT des Charmettes pour confectionner galettes et gâteaux des rois.

4/DELIBERATIONS

4/1 Certificat d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon la loi du 7 janvier 1983, en matière d'urbanisme et en particulier selon l'article L 11.1-2 du Code de l'Urbanisme, le sol des communes non dotées de POS est inconstructible en dehors des parties actuellement urbanisées. Toutefois, ce même article L 11.1-2 permet des exceptions et en particulier une construction sur demande motivée du

En direct du conseil municipal (suite)

Conseil Municipal, justifiée par l'intérêt de la commune, à condition que le projet ne soit pas jugé, par le Commissaire de la République, contraire aux objectifs fixés par la loi en matière de protection des milieux naturels et agricoles et des paysages (article L. 110 du Code de l'Urbanisme) et de façon plus générale aux Monsieur le Maire rappelle la demande de certificat formulée par M. Pierrick BONNET, concernant le terrain cadastré section AM parcelle n° 44 située au quartier du Boutillet au lieu dit « Pascalot » hors des parties actuellement urbanisées de la commune, et invite le conseil municipal à examiner l'intérêt de cette réalisation.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire :

Considérant l'article L. 11.1-2 du Code de l'Urbanisme

Considérant la baisse de la population,

Considérant que la demande de certificat d'urbanisme déposée par M. Pierrick BONNET présente pour la commune les intérêts suivants :

Installation d'un jeune couple qui vient d'avoir un enfant
Maintien de l'école ;
Rajeunissement de la population

DEMANDE que le certificat d'urbanisme n° CU 03239809N3007 de M. Pierrick BONNET soit délivré positif, et à cet effet

MANDATE monsieur le Maire pour transmettre la présente délibération au Service de l'Etat chargé de l'instruction (Unité Territoriale Ouest sise à Nogaro).

4/2 Motion pour la poursuite des travaux de la bretelle

Monsieur le Maire fait état d'un article paru dans un journal quotidien actant la suspension des travaux de la bretelle d'autoroute qui doit desservir l'ouest du Gers à partir de l'autoroute A 6(et de la sortie Aire nord. Ces travaux sont arrêtés parce qu'un poisson, appelé bouvière, a été découvert dans un des canaux que doit enjamber cette bretelle. Le maire rappelle l'enjeu économique de cette bretelle qui doit désenclaver l'ouest du Gers et particulièrement le canton de RISCLE. Il rappelle aussi que c'est l'habitat et les œufs de ce poisson qui sont protégés et non le poisson lui-même. Le maire regrette que les travaux soient suspendus, ce qui va entraîner un retard de pratiquement une année, retard préjudiciable à notre commune. Il demande donc au conseil municipal de délibérer pour poser une motion pour la poursuite des travaux.

Après avoir écouté le maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

RECONNAIT l'utilité de cette bretelle sur le développement de la commune,

DESAPPROUVE la suspension des travaux pendant plus d'un an simplement pour une espèce dont l'habitat peut être déplacé,

DEPOSE une motion pour la poursuite des travaux en demandant aux différents responsables d'agir en ce sens.

4/3 Entretien des cloches

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la société LAUMAILLE entretient les cloches du village. Le contrat signé se renouvelle tous les deux ans par tacite reconduction. Il s'est donc renouvelé en 2009 et aucune délibération n'est nécessaire pour ce renouvellement.

4/4 Mutuelle nationale territoriale

Monsieur le Maire fait état d'un contrat signé le 1er octobre 2007 avec la mutuelle nationale territoriale (MNT) qui prévoit pour tous les agents travaillant pour al commune de Saint-Mont une assurance de maintien de salaire avec comme garanties souscrites indemnités journalières, invalidité.

Au moment de la signature du contrat, le taux était fixé à 1,14 % du traitement de base (première ligne du bulletin de salaire) plus la bonification indiciaire éventuelle. Actuellement, le taux est revu à la hausse et est fixé à 1,17%. Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant au contrat et d'accepter l'augmentation de ce taux.

Après avoir écouté le maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE les nouvelles conditions de ce contrat de prévoyance collective,

AUTORISE monsieur le maire à signer l'avenant au contrat présenté par la mutuelle nationale territoriale.

4/5 Fonds de solidarité de l'Union Européenne

Monsieur le Maire fait état d'un courrier du 30 décembre 2009 reçu de la Préfecture du Gers et de l'Union Européenne. Il s'agit d'un fonds destiné à la remise en état du patrimoine endommagé le 24 janvier 2009 lors du passage de la tempête Klaus, patrimoine non assurable. Il s'agit :

- remettre en état infrastructures et équipements,
- mettre en œuvre des mesures provisoires d'hébergement
- et de prendre en charge des services de secours,

sécuriser immédiatement des infrastructures de prévention et prendre des mesures de protection immédiate du patrimoine culturel.

Le maire rappelle que deux terrains communaux ont dû faire l'objet d'une remise en état à l'aide d'entreprises de terrassement (cimetière et terrain de pétanque). De plus, pour aider les personnes restées sans électricité pendant huit jours, deux groupes électrogènes ont été achetés par la commune.

Après avoir écouté le maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE monsieur le maire à renseigner le dossier F.S.U.E. et donc à déposer une demande d'aide dans le cadre de ces fonds disponibles.

AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

5/ LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que les logements communaux peuvent faire l'objet d'un réajustement de loyers notamment dans le cadre du financement « PALULOS ». Il propose au conseil municipal d'étudier cette augmentation minime lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire est très souvent sollicité pour des problèmes de voisinage dans certains appartements communaux. Il avise donc le conseil municipal qu'une certaine tension existe et qu'il ne faudrait pas que cela dégénère. Le conseil municipal propose de rencontrer les protagonistes avant de trouver des solutions de bon voisinage.

Enfin, pour le haut du village, le maire a rencontré M. et Mme DELLOUE qui sont prêts à céder un terrain à proximité de leur maison pour faire un parking public. Le terrain restant appartient à M. DUCERE et à M. DOUAT. Des contacts doivent être pris pour concrétiser ce vœu d'avoir un parking en haut du village.

En direct du conseil municipal (suite)

6/ COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

6/1 Protection de l'environnement

Il est signalé qu'une réunion publique sur le projet d'installation d'une gravière aura lieu à Saint6germé le mardi 12 janvier 2010. Le maire n'a pas été informé par son collègue de Saint-Germé de la tenue d'une telle réunion. Il le regrette pensant que la démarche devait être la même dans les deux villages. Quelques conseillers se rendront à cette réunion.

6/2 Carte communale

La commission reprend ses travaux. Le cabinet d'étude choisi a pris contact et une réunion est prévu au mois de janvier 2010.

6/3 Travaux

Les souches des terrains des communaux sont presque toutes enlevées. Le maire adresse ses félicitations à la famille JEGUN.

Les WC publics doivent être chauffés en hiver pour éviter que l'eau ne gèle dans les tuyaux. De même, un chauffe-eau électrique doit être posé dans la maison des associations. Jean-Pierre JEGUN propose d'acheter l'ensemble du matériel et de le poser rapidement.

Enfin, des incidents sont signalés à la réserve d'incendie du lotissement du Boutillet . Beaucoup d'animaux y périssent noyés. Il faut rapidement envisager une protection.

Enfin, les travaux dans les logements communaux doivent se poursuivre. Des volets en PVC viennent d'être posés au logement de l'école.

7/ QUESTIONS DIVERSES

A) Le maire lit le devis de France Télécom qui propose de poser une ligne souterraine pour desservir le quartier de Tombille et de faire supporter le surcoût entre l'aérien et le souterrain par la municipalité. Il semble que l'incompréhension règne puisque la voie est privée et que les riverains n'ont pas donné leur accord. Le conseil municipal propose que cette affaire soit tirée au clair avec France Télécom.

B) Le technicien du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers a contacté le Maire pour lui faire part de la possibilité d'enfouir les lignes téléphoniques du Foyer jusqu'à chez Grimaud en passant devant chez Jauze. Le surcoût est minime. L'accord de principe est donné mais une rencontre aura lieu le lundi 11 janvier 2010 à 1'h30 à Saint-Mont.

C) Saint-Mont a reçu le diplôme du village fleuri. Le maire adresse toutes ses félicitations à la commission EMBELLISSEMENT et particulièrement à l'animatrice de cette commission, Isabelle LABRUFFE.

D) Le maire lit un courrier des Restos du Cœur qui fait le bilan de l'année 2009. Cette association est subventionnée par la municipalité.

E) Depuis la tempête KLAUS de 2009, ERDF souhaite avoir dans chaque village un correspondant « intempéries ». M. Jacques DUBOS a été désigné comme correspondant et une fiche a été adressée à ERDF.

La séance est levée à 23h35

Mercredi 3 février 2010

1 / DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR SOHO SOLO

M. le Maire donne lecture de la demande de financement de la publicité mise en place par la Chambre de Commerces et d'Industries du Gers pour SOHO SOLO.

Vu que la compétence économique est à la communauté de communes, la facture leur sera transmise.

2 / PRÉPARATION DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 9 FÉVRIER 2010 (GRAVIÈRE)

La parole est donnée à Jacotte. Cette dernière précise que la commission environnement a fait son travail d'analyse de la situation et qu'elle n'a rien à rajouter. Par contre, elle souhaite que la totalité du projet soit évoqué à la réunion comme à Saint-Germé. Car une centrale d'enrobé à froid devrait être bâtie à Saint-Germé ainsi qu'une centrale à béton et une de traitement des déchets inertes pour les entreprises de travaux publics.

M. le Maire fait part de son entretien téléphonique avec M. CURBELIER de la DRIRE.

La procédure est la suivante : le conseil municipal peut se prononcer uniquement sur les conditions de remise en état du site après l'exploitation et peut émettre une réserve sur l'appartenance des futurs lacs. La délibération devra donc être motivée. Elle sera prise après l'enquête publique.

Il précise que la taxe professionnelle de GAMA soit environ 58 000 € sera transférée sur Saint-Mont puisque le site de Cahuzac-sur-Adour va fermer.

Une invitation a été distribuée à toute la populationSaint-Montaise afin de l'informer de la réunion à venir. Le sujet des toboggans, de la pollution de l'air et du sol ainsi que l'infrastructure routière et la sécurité devront être abordés bien que tous les véhicules devraient être lavés avant de sortir du site afin d'éviter les poussières.

Le planning de la réunion est fixé de la façon suivante : Mot d'accueil du Maire, Présentation de la société GAMA et du power point, Débat et Vin d'honneur.

3 / ATESAT

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la précédente convention ATESAT, prenait effet le 01/01/2007, était valable un an et reconductible deux fois. Elle est donc arrivée à échéance le 01/01/2010.

Puis, il présente le projet de convention établi par la DDE A du Gers.

La parole est donnée à Christian TOLLIS afin de préciser les missions exercées dans le cadre de l'ATESAT.

Considérant que la Commune est éligible à cette mission et au regard des besoins de la collectivité, il propose de retenir la mission de base pour un montant de 75.60 € (révisable annuellement suivant l'index d'ingénierie).

Après avoir entendu cet expose, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention ATESAT et ses annexes à compter pour une durée d'un an reconductible deux fois.

4 / PROGRAMME VOIRIE 2010

Christian TOLLIS expose que le montant du projet d'embellissement et d'aménagement du village s'élève à 82 420 €.

Le fonds de concours de la commune s'élèvera à 50 % soit 41 210 € en investissement.

De plus pour le fonctionnement, un montant de 15 804 € est prévu.

Le programme d'investissement sera donc uniquement réalisé avec ces travaux.

5 RAPPORT DES RENCONTRES ETAT / ELUS

A/ Bilan de la rencontre sécurité

Michel PETIT donne lecture des relevés réalisés par la DDEA à Saint-Mont

En direct du conseil municipal (suite)

1er endroit : du 09 au 15 juillet 2009 entre la courbe d'entrée du village et du cimetière : Vitesse 50 km/h

Saint-Mont/Riscle

Constat : a) 89 % des véhicules légers et 83 % des poids lourds sont à plus de 50 km/h

b)23 % des véhicules légers et 8 % des poids lourds sont à plus de 70 km/h

Riscle/Saint-Mont

constat : a) 83 % des véhicules légers et 76 % des poids lourds sont à plus de 50 km/h

b)14 % des véhicules légers et 5 % des poids lourds sont à plus de 70 km/h

2ème endroit : du 01 au 08 décembre 2009 entre chez DOUAT et POUEYMEDOU : Vitesse 50 km/h

Saint-Mont/Labarthète

Constat : a) 55 % des véhicules légers et 34 % des poids lourds sont à plus de 70 km/h

b) 08 % des véhicules légers et aucun poids lourds sont à plus de 90 km/h

Labarthète/Saint-Mont

Constat : a) 67 % des véhicules légers et 55.5 % des poids lourds sont à plus de 70 km/h

b) 19 % des véhicules légers et aucun poids lourds sont à plus de 90 km/h

B/ **SAGET**

Jacques DUBOS fait le point de la visite sur le site avec le technicien des rivières et Christian TOLLIS. Un nettoyage va être organisé. Plusieurs possibilités vont être étudiées afin de résoudre le problème du SAGET : un élargissement du ruisseau avec des bandes enherbées prises sur les parcelle ou une étude géologique avec la création d'un bassin de rétention.

Joël BOUEILH expose le texte sur l'espace de mobilité de l'Adour. L'Agence de l'Eau souhaiterait qu'il s'applique à tous les cours d'eau.

6 / POINT SUR LES COMMISSIONS.

A/ Tourisme

Marie-Claude DUVIGNAU présente le tracé du « caminadour ». Accord unanime. Puis elle fait part de son problème afin de financer le fléchage des sentiers de randonnés. La CCMVA n'a pas voté de budget. Christian TOLLIS propose de réaliser un devis afin de le soumettre au président de la commission tourisme.

B/ Travaux

Jean-Pierre JEGUN et l'employé communal Daniel DEZORTHES ont fini le mur du cimetière.

7 / QUESTIONS DIVERSES .

A/ Récapitulatif des entreprises qui ont soumissionné pour les travaux mairie

65 entreprises ont demandé les dossiers pour les 12 lots. L'ouverture des offres est prévue pour le lundi 8 février 2010 le matin. L'heure sera à voir avec le Cabinet HIRIGOYEN. Un mail de confirmation sera adressé.

B/ vente de la propriété CAZEILS

M. le Maire informe l'assemblée qu'un acheteur souhaite acquérir la maison CAZEILS. Puis, il fait part de la proposition d'achat de celui-ci pour la maison avec les parcelles ci-dessous au prix total de 199 500 € :

Ce sont les parcelles : AN 183, 184, 185, 186, 190 et 191.

Enfin, il invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après concertation et à l'unanimité, le Conseil Municipal délibère et décide d'accepter de vendre au prix de 199 500 € à l'acquéreur la maison et 8 281 m² de terres, d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente, de choisir Maître BOLIVAR-PEBOSCQ Sylvie, 29 rue des cordeliers – 64160 MORLAS – Notaire pour la rédaction du dit acte et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

C/Financement des travaux 2010

Sébastien FAURE a fait une étude sur l'impact des projets par rapport aux exercices futurs. Il présente la situation

Mairie (2 tranches)	358 505,00 €
Pluvial	49 564,00 €
Embellissement	37 860,00 €
Carte communale	8 000,00 €
Terrain station	8 000,00 €
Electrification	21 815,00 €
France télécom	11 434,00 €
Candélabre	2 153,00 €
Total	**497 331,00 €**

Déjà payé Hirigoyen	14 700,00 €
Subvention Département 2009	18 000,00 €
Subvention Région 2009	13 000,00 €
DGE 2009	40 829,00 €
Total subventions acquises	**71 829,00 €**

Syndicat cantonal électrification	2 730,00 €
Subvention Département 2010	18 000,00 €
Subvention Région 2010	13 000,00 €
DGE 2010	27 766,00 €
Sénatoriale 2ème tranche	14 234,00 €
Sénatoriale 1ère tranche	27 000,00 €
Total subventions prévues	**100 000,00 €**
FCTVA à financer	**71 394,00 €**
Vente maison Cazeils	**199 500,00 €**
Autofinancement	37 178,00 €
Proposition	Pas d'emprunt LT CT pour trésorerie

.

D/ UNICEF

Une information est transmise sur des actions organisées à Auch.

E/ Courrier Philippe MARTIN sur l'A65

Il est lu par le Maire et le problème de la signalétique sur le vin est évoqué. Actuellement des négociations sont en cours afin que le vignoble de Saint-Mont soit indiqué.

F/ Sites NATURA 2000

Une présentation du 3ème COPIL va être présentée avec les axes et les programmes.

G/ Questions diverses des conseillers

Assainissement : le problème de la communication des documents entre les entreprises est évoqué ainsi que celui de certains administrés qui n'ont pas répondu ou d'autres qui ont un problème avec le projet.

Michel PETIT fait part de sa rencontre avec l'Inspectrice d'académie de Condom. Un constat a été dressé avec une baisse des effectifs et la possibilité de fermeture d'un poste. Il a défendu le regroupement en évoquant les lotissements créés ou à créer.

.

La séance est levée à 22 H 30.

Infos de dernière minute…

Samedi 27 mars 2010

Vente tickets : Geneviève Laborde et Jacotte Feugère
Marcel MORATELLO va chercher les pastis à 8h00 au Patissier Gascon à AIRE SUR ADOUR

Responsables	Robert Duvignau Valéria	Dominique Mazoyer Association	Chantal Petit Foyer
Service	Christian DEFIGIER	Fabrice COURTADE	Isabelle LABRUFFE
Plateaux (1 ticket contre 1 plateau avec couverts, serviette et pain)	Annie MAZOYER Chris MAGENC	Nathalie HARDUYA Annie JEGUN Romain COURTADE	Betty BOUEILH Marie CAMPAGNE Marie EMMANIAN
Garbure	Yolande LABARBE	Giseèle BOUEIHL	
Plat Chaud	Ghislaine DAMBLAT Christian TOLLIS Kléber BEAUDU	Yannick DUPOUY Loïse SOUCHARD Jordane ICETA	Margot BOUEILH Maguy LEPELLETIER Ginette LABRUFFE
Dessert	Yvette DUVIGNAU Dominique LABARRERE	Suzie LARCOMBE Fabienne JEGUN	Roselyne BOUEILH Christelle BARON
Grillades	Jacques DUBOS Jean-Jacques LABARBE Jean-Jacques DAMBLAT	Patrick HARDUYA Xavier COURTADE Jean-Pierre JEGUN Arnaud LAPORTE	Serge BOUEILH Jacques DUVIGNAU Jean-Louis LABRUFFE Camille COURTADE
Vin café	Daniel DEZORTHES	Sébastien FAURE Kim JEGUN	André LEPELLETIER Sandrine CARTAU

Dimanche 28 mars 2010

Vente tickets : Geneviève Laborde et Jacotte Feugère
Marcel MORATELLO va chercher les pastis à 8h00 au Patissier Gascon à AIRE SUR ADOUR

	Association Dominique Mazoyer	Foyer Chantal Petit
Plateaux (serviette, couverts, assiettes, pain) contre 1 ticket	Nathalie HARDUYA Fabienne JEGUN Annie JEGUN Sandrine CARTAU	Christelle BARON Yvette DUVIGNAU Marie EMMANIAN Chris MAGEN
Garbure	Gisèle BOUEILH Tristan JEGUN Coco JEGUN	Ginette LABRUFFE Roselyne BOUEILH Pierre DEDEBAN
Plat chaud	Kim JEGUN Romain COURTADE Fabrice COURTADE	André LEPELLETIER Christian TOLLIS Gislaine DAMBLAT
Grillades	Arnaud LAPORTE Patrick HARDUYA Jean-Pierre JEGUN Adrian LARCOMBE	Serge BOUEILH Jacques DUVIGNAU Camille COURTADE Jean-Louis LABRUFFE
Dessert : une part de pastis	Aline DUBOS	Isabelle LABRUFFE
Vin café	Jacques DUBOS	Jean Jacques DAMBLAT

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont.
Le prix de location est de 100 € du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période estivale).
Pour les réservations :
Mairie : 05 62 69 62 67.
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le petit saint-montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde

Tél : 05 62 69 62 80

Vous pouvez collaborer en apportant vos articles, suggestions, …

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT